COMPRENDRE

CONTRAT Avec un taux d'accès à un emploi est de 70 % à l'issue d'un contrat d'apprentissage, ce type de contrat est considéré comme l'un des meilleurs moyens pour s'insérer dans la vie active.

Contrat d'apprentissage : apprendre un métier et obtenir un diplôme

L'objet du contrat d'apprentissage est de donner au jeune ayant satisfait à l'obligation scolaire « *une formation générale, théorique et pratique* » en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle.
Ce type de contrat est, majoritairement, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et peut être conclu dans tout type d'entreprise (exploitation agricole, élevage, production, maraîchage,…). L'employeur doit verser à l'apprenti un salaire minimal calculé en pourcentage du Smic et variant en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa formation.
L'apprenti reçoit une formation générale et théorique (« contrat par alternance ») dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et l'employeur est tenu d'assurer sa formation pratique.
La durée du contrat varie de 1 à 3 ans (en général 2 ans) en fonction de la profession envisagée et de la qualification préparée.
A noter, l'employeur d'apprenti peut bénéficier de certaines aides à l'embauche et d'exonérations de charges sociales.
Si vous êtes intéressés par l'embauche d'un jeune par le biais de ce contrat, n'hésitez pas à nous contacter au 03 26 04 77 01, nous vous mettrons en relation avec des organismes compétents.

Pôle main-d'œuvre de la FDSEA de la Marne - 03 26 04 77 01

Crédit : G.Perin

En bref

Contrat de maintenance d'installation photovoltaïque : des conditions à votre disposition

Suite à la mise en liquidation judiciaire de la SAS HES Energies et l'annulation des contrats de maintenance d'installations photovoltaïques de certains adhérents, le Pôle Projets de la FDSEA 51 s'est intéressé aux contrats de maintenance de ce type d'installation. Et elle a vu juste ! En effet, d'autres sociétés du même type ont subi le même sort dans les semaines qui ont suivi. Très impliquée dans la filière photovoltaïque locale, la FDSEA 51 a réalisé un état des lieux des entreprises proposant des contrats de maintenance dans notre département, avec le concours précieux des agriculteurs passionnés du Geda de Bazancourt. Ce travail est globalement terminé. Nous disposons d'une liste détaillée d'opérateurs avec des conditions sur la maintenance. Ça vous intéresse ? N'hésitez pas à contacter Benjamin Courot au 03 26 04 74 85 ou par mail bcourot@fdsea51.fr.

Photovoltaïque : remise d'un rapport très attendu le 13 septembre

Le rapport sur la filière solaire en France, commandé par Delphine Batho (ministre de l'Écologie) et Arnaud Montebourg (ministre du Redressement productif) au Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGEIET) et au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), sera remis le 13 septembre. Outre, une analyse économique du secteur, il devrait proposer des solutions pour le développement d'une véritable industrie solaire. Ce rapport est attendu par les agriculteurs dont les inquiétudes en matière de photovoltaïque ne désenflent pas : dans une question écrite à la ministre de l'Écologie, le sénateur socialiste Alain Fauconnier a rappelé le 19 juillet qu'avec le décret n° 2010-1 510 du 9 décembre 2010, suspendant pour trois mois l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque, de nombreux agriculteurs ont vu leurs projets stoppés brutalement, constate le parlementaire. C'est pourquoi il demande « *un traitement favorable* » pour les agriculteurs dont les projets sont en cours de réalisation, la mise en place à la fois d'une « *commission de rattrapage spécifique à l'agriculture* » et d'un plan sur dix ans de développement du photovoltaïque en agriculture.

Faible baisse de rendement des modules photovoltaïques après 20 ans de fonctionnement

Les modules de la première installation photovoltaïque de France raccordée au réseau, mise en service par l'association Hespul en 1992, ont été testés. Cette étude, réalisée par les laboratoires CEA de l'Institut National de l'Energie Solaire (Ines) et l'organisme de certification Certisolis, conclut que les modules n'ont perdu que 8,3 % de leur puissance initiale.
Aujourd'hui, les principaux fabricants garantissent une baisse de puissance maximale de l'ordre de 20 % sur 20 ou 25 ans. Le résultat de cette étude montre que les performances de ces modules sont bien supérieures aux valeurs garanties.
Une bonne nouvelle pour les budgets prévisionnels qui vont pouvoir être réajustés à la hausse !

Fruits et légumes bio : attaque massive du mildiou dans le nord de la France

En raison du « *climat agité de ces derniers mois* », les producteurs de fruits et légumes bio ont a déploré « *une attaque massive du mildiou* », surtout dans le nord de la France, indique un communiqué daté du 3 août du collectif « Sauvons les fruits et légumes ». « *Outre les vignes, le parasite s'est attaqué aux cultures de fruits et légumes sous abri froid, en plein champ et très localement chez des serristes* (tomate) ». L'association constate la prolifération d'autres parasites comparables ayant provoqué des pertes conséquentes de production. C'est le cas de la pomme de terre (primeur et de consommation), notamment dans l'ouest, avec des parcelles totalement détruites. Si le risque a globalement pu être maîtrisé, note le collectif, « *dans certaines cultures, nous sommes passés au bord du gouffre. Avec le changement climatique, ce type de situation risque de se multiplier à l'avenir* », redoute enfin l'association.